



RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2024

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 5 du décret concernant l'administration financière des communes, les comptes annuels se composent :
 - a) du compte de résultats à deux niveaux ;
 - b) du compte des investissements ;
 - c) du bilan ;
 - d) du tableau des flux de trésorerie (pas avant l'exercice 2025) ;
 - e) des annexes (a à h).

Table des matières

1. Introduction	X
2. Synthèse.....	X
3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2	X
4. Résultats.....	X
5. Compte de résultats.....	X
6. Compte des investissements	X
7. Bilan.....	X
8. Annexes aux comptes annuels	X
9. Proposition de l'exécutif.....	X
10. Approbation des comptes annuels.....	X

1. Introduction

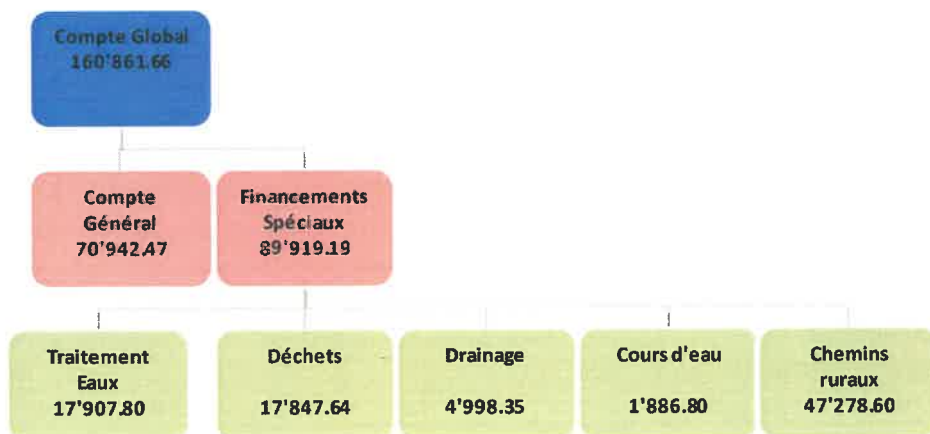
Les comptes annuels sont remis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avec les documents suivants dans cet ordre :

- a) le rapport préliminaire daté et signé du caissier ;
- b) le rapport de l'exécutif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- c) le rapport du législatif daté et signé par le président et le secrétaire ;
- d) l'attestation de la commune ;
- e) la liste des crédits supplémentaires ;
- f) le rapport de révision intermédiaire ;
- g) le rapport de vérification des comptes ;
- h) le bilan après clôture et comptabilisation de la variation de fortune ;
- i) le compte de résultats avec la récapitulation par fonction ;
- j) le compte des investissements ;
- k) le tableau des flux de trésorerie ; (pour 2025)
- l) l'annexe aux comptes ;
- m) le grand livre du bilan, du compte de résultats et des investissements (peuvent être transmis sous format informatique à l'adresse julien.buchwalder@jura.ch).

En application de l'article 18, alinéa 1 du décret concernant l'administration financière des communes :

L'exécutif soumet chaque année les comptes à l'approbation du législatif avant le 30 juin qui suit la fin de l'exercice. Il en est responsable.

Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur apurement avant le 30 juin de l'année suivante.



2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant les comptes annuels, à savoir :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

Aucune modification pour 2024

b) Les spécificités communales (par ex. service électrique)

Pas de spécificité communale

c) Les investissements et les projets importants

Réfection des berges de la Scheulte

- Recette de Fr. 68'806.09 par le Patenschaft (crédit voté en assemblée du 18.08.2021 : Fr. 155'000.00) pas de dette pour la commune, crédit soldé en 2024.

Planification agricole

- Crédit voté par l'assemblée le 04.03.2024 : Fr. 292'000.00
- Pas de dépense à ce jour

Révision du PAL

- Crédit voté par l'assemblée du 26.06.2023 : Fr. 100'000.00
- Pas de dépense à ce jour

Ecole, réfection des avant-toits et ferblanterie

- Crédit voté par l'assemblée du 26.06.2023 : Fr. 76'000.00
- Dépenses au 31.12.2024 : Fr. 50'866.75 mais Fr. 3'780.40 à rembourser par le compte courant en 2025. Ce crédit sera consolidé en 2025.

d) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Endettement 2023 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 264'365
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'331.870
- **Total :** **Fr. 2'596'235**

Endettement 2024 :

- Engagements financiers à court terme : Fr. 178'587
- Engagements financiers à long terme : Fr. 2'212'330
- **Total :** **Fr. 2'390'917**

La dette a diminué car nous avons amorti et pas consenti à de nouvelles dépenses importantes. Le Patenschaft nous a également payé la dette de la réfection des berges de la Scheulte.

e) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

29990.00 au 31.12.2023 : Fr. 542'285

+ bénéfice 2024 de Fr. 70'942.47

- Réévaluation Fondation Fr. 198'000.00

29990.00 au 31.12.2024 : Fr. 415'227.00

f) Appréciation de l'exécutif

Lors de sa séance du 02.06.2025, le Conseil communal a accepté les comptes 2024.

Lors de sa séance du 04.06.2025, la Commission des finances a accepté les comptes 2024.

3. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

3.1 Généralités

Les comptes annuels 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

Les corporations jurassiennes de droit public introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon le décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

3.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Dépréciations complémentaires	➤ N'existe plus avec MCH2
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Excédent du bilan

3.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2 du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6 du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations, (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

3.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, l'exécutif inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent en principe être inscrites dans le compte des investissements.

3.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2019 est repris au 1^{er} janvier 2020 à sa valeur comptable au bilan sous MCH2.

4. Résultats

4.1 Vue d'ensemble

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	160 861.66	-	194 677.50
900	Compte général	70 942.47	-	129 779.38
901	Clôture des financements spéciaux	89 919.19	-	64 898.12
400	Impôts directs, personnes physiques	1 097 677.27	1 038 000.00	1 090 512.38
401	Impôts directs, personnes morales	23 584.75	22 200.00	29 291.65
4021	Impôts fonciers	145 811.65	145 000.00	142 505.60
5 ./ 6	Investissements nets	-67 545.30	-	81 241.62

4.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	1 797 656.14
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1 925 035.29
	Résultat de l'activité d'exploitation	127 379.15
34	Charges financières	49 811.94
44	Revenus financiers	80 293.15
	Résultat provenant de financement	30 481.21
	Résultat opérationnel	157 860.36
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
	Résultat total, compte de résultats	160 861.66

4.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
690	Report au bilan des dépenses	-67 545.30
590	Report au bilan des recettes	-
	Résultat du compte des investissements	-67 545.30

4.4 Résultat du financement (autofinancement)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	160 861.66
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	118 487.03
35 +	Attributions aux financements spéciaux	-
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366 +	Amortissements des subventions des investissements	3 001.30
389 +	Attributions aux capitaux propres	-
4490 -	Revalorisation du patrimoine administratif	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	3 001.30
	Autofinancement (Cash flow)	279 348.69
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	-67 545.30
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	346 893.99

4.5 Résultat du financement spécial « approvisionnement en eau (710) »

Commentaires :

C'est le SEVT qui gère l'eau claire pour notre commune

4.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	55 733.75
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	70 640.25
	Résultat de l'activité d'exploitation	14 906.50
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	14 906.50
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	3 001.30
	Résultat extraordinaire	3 001.30
90100.20 / 90110.20	Résultat total, compte de résultats	17 907.80

Commentaires :

Versement de Fr. 17'907.80 sur le fonds d'épuration

4.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	38 418.75
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	56 266.39
	Résultat de l'activité d'exploitation	17 847.64
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	17 847.64
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.40 / 90110.40	Résultat total, compte de résultats	17 847.64

Commentaires :

Versement de Fr. 17'847.64 sur le fonds des déchets

4.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	9 237.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	11 123.80
	Résultat de l'activité d'exploitation	1 886.80
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	1 886.80
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	Résultat total, compte de résultats	1 886.80

Commentaires :

Versement de Fr. 1'886.80 sur le fonds des digues

4.9 Résultat du financement spécial « drainages » 742

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	4 094.20
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	9 092.55
	Résultat de l'activité d'exploitation	4 998.35
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	4 998.35
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.92 / 90110.92	Résultat total, compte de résultats	4 998.35

Commentaires :

Versement de Fr. 4'998.35 sur le fonds des drainages.

4.10 Résultat financement spécial « Chemins ruraux »

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	895.30
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	48 173.90
	Résultat de l'activité d'exploitation	47 278.60
34	Charges financières	-
44	Revenus financiers	-
	Résultat provenant de financement	-
	Résultat opérationnel	47 278.60
38	Charges extraordinaires	-
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-
90100.94 / 90110.94	Résultat total, compte de résultats	47 278.60

Commentaires :

Versement de Fr. 47'278.60 sur le fonds des chemins

5. Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

(Générés automatiquement par le système informatique)

CHARGES	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges du personnel	225 203.45	-	225 110.00	-	211 434.20	-
31 Charges de biens et services et autres ch.	345 635.21	-	372 050.00	-	355 868.48	-
33 Amortissements du patrimoine administratif	118 487.03	-	120 128.00	-	128 942.30	-
34 Charges financières	49 811.94	-	59 250.00	-	45 785.06	-
35 Attributions aux financements spéciaux	-	-	50.00	-	-	-
36 Charges de transfert	1 108 330.45	-	1 112 076.00	-	1 114 306.50	-
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
3 Total des charges	1 847 468.08	-	1 888 664.00	-	1 856 336.54	-

REVENUS	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux	-	1 417 809.90	-	1 284 700.00	-	1 392 530.19
41 Revenus régaliens et de concessions	-	10 735.00	-	10 735.00	-	10 735.00
42 Taxes	-	217 930.69	-	195 500.00	-	227 997.58
43 Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44 Revenus financiers	-	80 293.15	-	71 340.00	-	76 100.67
45 Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	-	-	-
46 Revenus de transfert	-	278 559.70	-	272 667.00	-	340 649.30
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	3 001.30	-	-	-	3 001.30
4 Total des charges	-	2 008 329.74	-	1 834 942.00	-	2 051 014.04

CLÔTURE	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90 Clôture du compte de résultats	160 861.66	-	-	-	194 677.50	-
9 Comptes de clôture	160 861.66	-	-	-	-	-

Commentaires :

Le compte de résultat se solde par un bénéfice de Fr. 160'861.66 – Fr. 89'919.19 de versement sur fonds = Fr. 70'942.47

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(Générés automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	230 266.09	31 669.12	208 030.00	35 500.00	205 772.51	37 090.70
Excédent de produits/charges	-	198 596.97	-	172 530.00	-	168 681.81
1 Ordre et sécurité publics - défense	53 095.30	44 821.58	61 430.00	47 700.00	54 807.35	46 909.51
Excédent de produits/charges	-	8 273.72	-	13 730.00	-	7 897.84
2 Formation	817 530.23	41 201.85	779 672.00	28 360.00	800 278.08	34 543.45
Excédent de produits/charges	-	776 328.38	-	751 312.00	-	765 734.63
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	18 277.60	1 558.15	14 900.00	-	17 160.80	-
Excédent de produits/charges	-	16 719.45	-	14 900.00	-	17 160.80
4 Santé	2 983.02	-	5 364.00	-	3 560.77	-
Excédent de produits/charges	-	2 983.02	-	5 364.00	-	3 560.77
5 Prévoyance sociale	431 558.70	12 593.40	444 290.00	4 485.00	419 561.50	10 593.10
Excédent de produits/charges	-	418 965.30	-	439 805.00	-	408 968.40
6 Traffic et télécommunication	91 021.53	30 104.30	96 028.00	47 500.00	88 298.30	30 419.25
Excédent de produits/charges	-	60 917.23	-	48 528.00	-	57 879.05
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	132 454.65	151 524.29	157 950.00	131 200.00	142 961.41	164 695.67
Excédent de produits/charges	19 069.64	-	-	26 750.00	21 734.26	-
8 Economie publique	24 565.65	57 187.70	71 150.00	56 300.00	50 632.84	55 286.30
Excédent de produits/charges	32 622.05	-	-	14 850.00	4 653.46	-
9 Finances et impôts	221 722.97	1 652 815.35	79 650.00	1 513 697.00	281 198.08	1 684 693.66
Excédent de produits/charges	1 431 092.38	-	1 434 047.00	-	1 403 495.58	-
Totaux	2 023 475.74	2 023 475.74	1 918 464.00	1 864 742.00	2 064 231.64	2 064 231.64
Excédent de produits/charges	-	-	-	53 722.00	-	-

6. Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matière

DEPENSES	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-67 545.30	-	-	-	81 241.62	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57 Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58 Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5 Total dépenses	-67 545.30	-	-	-	81 241.62	-

RECETTES	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60 Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61 Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissements acquises	-	-	-	-	-	-
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Report de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistr.	-	-	-	-	-	-
68 Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6 Total recettes	-	-	-	-	-	-

CLÔTURE	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes de l'exercice précédent	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report au bilan des recettes	-	-	-	-	-	-
690 Report au bilan des recettes	-	-67 545.30	-	-	-	81 241.62

6.2 Synthèse des investissements relatifs au plan financier

Le plan financier n'est pas encore établi pour notre commune. Nous attendons le document du délégué aux Affaires communales. En principe, le plan financier sera effectué pour le budget 2026. La Commission des finances a été mandatée par le Conseil communal pour aider à établir ce plan financier sans attendre le document du Délégué aux affaires communales.

6.3 Compte d'investissements

Compte d'investissements selon les fonctions/classification administrative

Généré automatiquement par le système informatique, est joint au classeur des comptes.

7. Bilan

Bilan au 31 décembre 2024 avec la situation initiale, le mouvement et la situation finale. Le bilan transmis doit être clôturé avec la variation de fortune comptabilisée par le compte 2990.

Généré automatiquement par le système informatique, est joint au classeur des comptes.

8. Annexes aux comptes annuels

8.1 Annexes A) et B) aux comptes annuels

A) Règles régissant la présentation des comptes annuels

Le MCH2 exige que les règles sur lesquelles se fonde la présentation des comptes soient clairement indiquées et que les dérogations à ces règles fassent l'objet d'une justification. Les corporations de droit public jurassiennes sont par ailleurs tenues de respecter les prescriptions cantonales en matière de présentation des comptes, en particulier le décret concernant l'administration financière des communes² (ci-après DCom). En conséquence, elles utiliseront toutes le texte standard ci-dessous :

Règles applicables à la présentation des comptes

Les comptes annuels de la commune Mixte de Mervelier ont été clos conformément au DCom ainsi qu'aux directives établies par le Délégué aux affaires communales.

En application de l'article 4, alinéa 1 du DCom, les comptes se fondent sur le modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (MCH2) selon le manuel de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Dans certains domaines, les prescriptions cantonales s'écartent des recommandations concernant le MCH2.

B) Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration

² RSJU 190.611

financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.

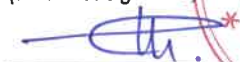
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif ne sera pas réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.
- Concernant la recommandation N°12, un délai à la clôture des comptes 2021 est accordé pour l'élaboration de la comptabilisation des immobilisations.
- Concernant la recommandation N° 13, celle-ci ne sera pas appliquée immédiatement. Une étude de faisabilité doit encore être menée.

Mervelier, le 28.05.2025

Au nom de la commune mixte de Mervelier

L'administrateur des finances :

(timbre et signature)



8.2 Annexe C) aux comptes annuels

Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les causes des changements intervenus. La réévaluation de différents éléments du patrimoine financier pourrait entraîner des changements dans les réserves liées à l'évaluation.

En droit :

L'article 32, lettre c) du décret concernant l'administration financière des communes prévoit que l'annexe aux comptes annuels contienne l'état des capitaux propres.

Les soldes des fonds « Abris PC » sont comptabilisés sous **capitaux de tiers** (compte 20910.xx).

Explications :

2900 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Afin de ne plus dissimuler les résultats des financements spéciaux par des prélèvements ou attributions aux fonds afin d'obtenir l'équilibre, les résultats desdits financements seront dorénavant comptabilisés au passif du bilan sous capital propre (compte 2900).

2930 Préfinancements (réserve pour projet à venir)

En principe, les préfinancements ne sont pas autorisés afin de respecter la règle de l'équité intergénérationnelle. Cependant, le maintien de la valeur relatif à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des eaux est obligatoire et devra être comptabilisé sous les comptes 29302 et 29303 en application de la loi sur la gestion des eaux³. Il n'est pas autorisé de recourir à des préfinancements pour couvrir des charges du compte de résultats.

29600 Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Dès la mise en œuvre du MCH2, aucune attribution ni prélèvement ne pourra être effectué. Dès le 1^{er} décembre 2021, ce compte sera dissout et le solde transféré sous compte 2999 « Résultat cumulé des années précédentes ».

29601 Réserves liés au retraitement du patrimoine financier (voire directive COM N°3)

Idem que compte 29600.

2990 Résultat annuel

Ce compte présente le solde du résultat cumulé du compte de résultats.

³ LGEaux/RSJU 814.20

8.2.1 Tableau de l'état des capitaux propres

(Générés automatiquement par le système informatique)

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation motif	CHF	Comptes	Motif de la diminution motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	727 639.34		Attributions aux FS, capitaux propres	109 938.99		Prélèvements sur les FS, capitaux propres	0.00	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	418 387.56
29000.00	Compte général	0.00	35100.00	Place mairie	20 000.00	45100.00		0.00	29000.00	Compte général	20 000.00
29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00	35101.00		0.00	45101.00		0.00	29001.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29002.00	Assainissement des eaux	312 268.08	35102.00	Versement sur fonds	17 907.80	45102.00		0.00	29002.00	Assainissement des eaux	340 175.88
29003.00	Approvisionnement en eau	0.00	35103.00		0.00	45103.00		0.00	29003.00	Approvisionnement en eau	0.00
29004.00	Déchets	40 364.14	35104.00	Versement sur fonds	17 847.64	45104.00		0.00	29004.00	Déchets	58 211.78
29005.00	Inhumations et cimetières	0.00	35105.00		0.00	45105.00		0.00	29005.00	Inhumations et cimetières	0.00
29006.00	Forêts	0.00	35106.00		0.00	45106.00		0.00	29006.00	Forêts	0.00
29007.00	Service électrique	0.00	35107.00		0.00	45107.00		0.00	29007.00	Service électrique	0.00
29008.00	Service du gaz	0.00	35108.00		0.00	45108.00		0.00	29008.00	Service du gaz	0.00
29009.00	Autres financements spéciaux	0.00	35109.00		0.00	45109.00		0.00	29009.00	Autres financements spéciaux	0.00
29009.10	Cadaastre	0.00	35109.10		0.00	45109.10		0.00	29009.10	Cadaastre	0.00
29009.20	Taxe des eaux de surface (dignes)	6 151.32	35109.20	Versement sur fonds	1 886.60	45109.20		0.00	29009.20	Taxe des eaux de surface (dignes)	8 037.92
29009.25	Taxe des drainages	108 942.47	35109.30	Versement sur fonds	4 998.35	45109.30		0.00	29009.30	Taxe de séjour	113 940.82
29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	249 913.53	35109.40	Versement sur fonds	47 278.60	45109.40		0.00	29009.40	Taxe des ouvrages collectifs (AF)	297 192.13
29009.50	Places de stationnement	0.00	35109.50		0.00	45109.50		0.00	29009.50	Places de stationnement	0.00
2901	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00		Attributions au fonds enregistré sous capital propre	0.00		Prélèvements enregistrés sous capital propre	0.00	2901	Fonds enregistré sous capital propre	0.00
29100.00	Compte général	0.00	35110.00		0.00	45110.00		0.00	29100.00	Compte général	0.00
29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00	35119.00		0.00	45119.00		0.00	29109.00	Autres fonds du capital propre	0.00
2920	Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00		Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00		Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	2920	Réserve des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
29200.00	Compte général	0.00	38920.00		0.00	48920.00		0.00	29200.00	Compte général	0.00
29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38921.00		0.00	48921.00		0.00	29201.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29202.00	Assainissement des eaux	0.00	38922.00		0.00	48922.00		0.00	29202.00	Assainissement des eaux	0.00
29203.00	Approvisionnement en eau	0.00	38923.00		0.00	48923.00		0.00	29203.00	Approvisionnement en eau	0.00
29204.00	Déchets	0.00	38924.00		0.00	48924.00		0.00	29204.00	Déchets	0.00
29205.00	Inhumations et cimetières	0.00	38925.00		0.00	48925.00		0.00	29205.00	Inhumations et cimetières	0.00
29206.00	Forêts	0.00	38926.00		0.00	48926.00		0.00	29206.00	Forêts	0.00
29207.00	Service électrique	0.00	38927.00		0.00	48927.00		0.00	29207.00	Service électrique	0.00
29208.00	Service du gaz	0.00	38928.00		0.00	48928.00		0.00	29208.00	Service du gaz	0.00
29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00	38929.00		0.00	48929.00		0.00	29209.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00
2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00		Attributions aux préfinancements des capitaux propres	0.00		Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	0.00	2930	Préfinancements / maintien de la valeur	0.00
29300.00	Compte général	0.00	38930.00		0.00	48930.00		0.00	29300.00	Compte général	0.00
29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00	38931.00		0.00	48931.00		0.00	29301.00	Service d'incendie et de secours	0.00
29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00	38932.00		0.00	48932.00		0.00	29302.00	Assainissement des eaux / maintien de la valeur	0.00
29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00	38933.00		0.00	48933.00		0.00	29303.00	Approvisionnement en eau / maintien de la valeur	0.00
29304.00	Déchets	0.00	38934.00		0.00	48934.00		0.00	29304.00	Déchets	0.00
29305.00	Inhumations et cimetières	0.00	38935.00		0.00	48935.00		0.00	29305.00	Inhumations et cimetières	0.00
29306.00	Forêts	0.00	38936.00		0.00	48936.00		0.00	29306.00	Forêts	0.00
29307.00	Service électrique	0.00	38937.00		0.00	48937.00		0.00	29307.00	Service électrique	0.00
29308.00	Service du gaz	0.00	38938.00		0.00	48938.00		0.00	29308.00	Service du gaz	0.00
29309.00	Autres préfinancements spéciaux du capital propre	0.00	38939.00		0.00	48939.00		0.00	29309.00	Autres réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024		
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif de l'augmentation motif	CHF	Comptes	Motif de la diminution motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2940	Réserves de politique budgétaire	0.00		Attributions à la réserve de politique budgétaire	0.00		Prélèvements de la réserve de politique budgétaire	904.45	2940	Réserves de politique budgétaire	904.45
29400.00	Compte général	0.00	38940.00		0.00	48940.00		904.45	29400.00	Compte général	904.45
29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00	38949.00		0.00	48949.00		0.00	29409.00	Autres réserves de la politique budgétaire	0.00
29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	29600	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600.00	Prêt à court terme	0.00							29600.00	Prêt à court terme	0.00
29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00							29600.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29600.20	Dépôt à terme	0.00							29600.20	Dépôt à terme	0.00
29600.30	Actions et parts sociales	0.00							29600.30	Actions et parts sociales	0.00
29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00							29600.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29600.50	Créances à long terme	0.00							29600.50	Créances à long terme	0.00
29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00							29600.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00							29600.95	Autres placements financiers à long terme	0.00
29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	144 566.42		Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	0.00		Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF	0.00	29601	Réserves liées au retraitement des immobilisations corporelles du PF	-198 000.00
29601.00	Terrains non bâtis	-300.58							29601.00	Terrains non bâtis	0.00
29601.10	Terrains bâtis	0.00							29601.10	Placement à intérêts à court terme	0.00
29601.20	Bâtiments, locaux et équipement	144 867.00							29601.20	Dépôt à terme	-198 000.00
29601.30	Biens mobiliers	0.00							29601.30	Actions et parts sociales	0.00
29601.40	Installations en construction	0.00							29601.40	Placements à intérêts à long terme	0.00
29601.50	Avances du PF	0.00							29601.50	Créances à long terme	0.00
29601.90	Autres immobilisations corporelles	0.00							29601.90	Autres placements financiers à court terme	0.00
29601.95	Autres biens du PF	0.00							29601.95	Autres placements financiers à long terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	Motif	CHF	Comptes	Motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	Autres capitaux propres	0.00		Attributions aux autres capitaux propres	0.00		Prélèvements aux autres capitaux propres	0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800.00	Compte général	0.00	39980.00		0.00	48980.00		0.00	29800.00	Compte général	0.00
2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	348 997.81			193 587.41			-300.58	2990	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	542 284.64
29990.00	Compte général	348 997.81	29900	Excédent (+)	193 587.41	29900	Déficit (-)	-300.58	29990.00	Compte général	542 284.64

8.2.2 Commentaires sur le tableau de l'état des capitaux propres

a) Financements spéciaux (comptes 2900)
b) Fonds enregistrés sous capital propre (comptes 2901)
c) Réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (comptes 2920)
d) Préfinancement / maintien de la valeur (comptes 2930)
e) Réserve de politique budgétaire (comptes 2940)
f) Réserve liée au retraitement des placements du PF (comptes 29600)
g) Réserve liée au retraitement des immobilisations corporelles PF (comptes 29601)
h) Excédent ou découvert au bilan (comptes 2990)

8.3 Annexe D) aux comptes annuels

Tableaux des provisions

205 Provisions à court terme						
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2024	Modification			Valeur comptable au 31.12.2024
			Constitution	Utilisation	Dissolution	
29900.00	Place devant la mairie		20 000.00			20 000.00

8.4 Annexe E) aux comptes annuels

Tableaux des participations et des garanties

Néant

8.5 Annexe F) aux comptes annuels

Tableaux des immobilisations et des informations détaillées sur les placements de capitaux

			108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier					
			10800	10801	1084	1086	1087	1089
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Bâtiments, locaux et équipements	Biens meubles	Installations en construction	Autres Immobilisations corporelles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	70 792.54	-	594 000.00	-	-	-
	(+) Augmentation	en 2024	159.38	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2024	-70 951.92	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2024	-	-	594 000.00	-	-	-
Rectifications cumulées	Etat au	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	-	-	594 000.00	-	-	-
	dont celle des installations de le	31.12.2024	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2024	-	-	-	-	-	-

			140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif							
			14000	14001	1401	1402	1403	1404	1405	1406
			Terrains non bâtis	Terrains bâtis	Routes et voies de communication	Aménagement des plans d'eau et cours d'eau	Autres ouvrages de génie civil	Bâtiments, locaux et équipements	Forêts	Biens meubles
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	-	62 587.00	619 755.79	-	1.00	1 391 961.00	-	83 636.00
	(+) Augmentation	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2024	-	62 587.00	619 755.79	-	1.00	1 391 961.00	-	83 636.00
Rectifications cumulées	Etat au	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2024	-	-6 000.00	-21 829.38	-	-	-281 590.00	-	-5 228.00
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2024	-	-	714.81	-	-	775.40	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2024	-	-6 000.00	-21 114.57	-	-	-280 814.60	-	-5 228.00
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	-	56 587.00	598 641.22	-	1.00	1 111 146.40	-	78 408.00
	dont celle des installations de le	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	-

			142 Immobilisations incorporelles				144	145	146
			1420	1421	1427	1429	1441 à 1448	1452 à 1458	1460 à 1469
			Logiciels	Brevets et licences	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Autres immobilisations incorporelles	Prêts	Participations et capital social	Subventions d'investissements
Coût d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	01.01.2024	-	-	-	-	-	-	139 241.70
	(+) Augmentation	en 2024	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Diminution	en 2024	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassement (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-
	valeur de l'immobilisation	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	139 241.70
Rectifications cumulées	Etat au	en 2024	-	-	-	-	-	-	-
	(-) Réévaluations (diminution de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-3 001.30
	(+) Réévaluations (augmentation de valeur)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-
	(+) Transferts / reclassements (de PF à PA)	en 2024	-	-	-	-	-	-	-
	Etat au	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-3 001.30
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	136 240.40
	dont celle des installations de le	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur d'assurance	31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-

8.6 Annexe H) aux comptes annuels

Les indicateurs financiers

8.6.1 Quotient d'endettement net

Le quotient d'endettement net indique la part des revenus fiscaux (impôts directs des personnes physiques et des personnes morales) ainsi que des prestations de la péréquation financière qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Une valeur négative atteste de l'existence d'une fortune nette.

< 0%	Très faible endettement net
0% à 50%	Faible endettement net
50% à 100%	Endettement net moyen
100% à 150%	Endettement net élevé
> 150%	Endettement net très élevé

Quotient d'endettement net <u>avec</u> les financements spéciaux	43.37 %
Quotient d'endettement net <u>sans</u> les financements spéciaux	48.66 %

Capitaux de tiers	+	20	2 758 567.16	2 809 433.91
Patrimoine financier	-	10	2 094 575.73	2 217 636.13

Endettement net			663 991.43	591 797.78
-----------------	--	--	------------	------------

Impôts directs, personnes physiques	+	400	1 097 677.27	1 097 677.27
Impôts directs, personnes morales	+	401	23 584.75	23 584.75
Péréquation financière	+/-	4622/3622	243 182.00	243 182.00
Compensation communes-centres	+	46228	0.00	0.00

Impôts directs PP et PM et péréquation financière			1 364 444.02	1 364 444.02
---	--	--	--------------	--------------

Quotient d'endettement net			48.66	43.37
----------------------------	--	--	-------	-------

8.6.2 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

≥ 100%	Idéal
70% à 100%	Bon à acceptable
< 70%	Problématique

Dépenses reportées au bilan	+	690	1 260.79	-67 545.30
Recettes reportées au bilan	-	590	0.00	0.00

Investissements nets			1 260.79	-67 545.30
----------------------	--	--	----------	------------

Degré d'autofinancement			15 024.67	-280.45
-------------------------	--	--	-----------	---------

8.6.3 Quotité de la charge des intérêts

La quotité de la charge des intérêts indique la part des revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée, plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette.

- < -1% Charge extrêmement faible
- 1% à 0% Charge très faible
- 0% à 1% Charge faible
- 1% à 2% Charge moyenne
- ≥ 2% Charge élevée

Quotité de la charge des intérêts avec les financements spéciaux

1.84 %

Quotité de la charge des intérêts sans les financements spéciaux

1.90 %

Charges d'intérêts	+	340	42 566.44	42 566.44
Revenus des intérêts	-	440	16 780.10	16 780.10
Charge nette des intérêts			25 786.34	25 786.34
Revenus fiscaux	+	40	1 369 636.00	1 417 809.90
Subventions à redistribuer	-	47	0.00	0.00
Imputations internes	-	49	15 146.00	15 146.00
Prélèvements sur les capitaux propres	-	489	0.00	3 001.30
Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	+	4896	0.00	0.00
Revenus courants			1 354 490.00	1 399 662.60
Quotité de la charge des intérêts			1.90	1.84

8.6.4 Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute par rapport aux revenus permet d'évaluer la situation d'endettement, et en particulier de déterminer si l'endettement est proportionné compte tenu des revenus obtenus. Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des revenus nécessaire au remboursement de la dette brute en une seule fois.

- ≤ 50% Très bon
- 50,1% à 100% Bon
- 100,1% à 150% Moyen
- 150,2% à 200% Mauvais
- > 200% Critique

Dettes brutes par rapport aux revenus avec les financements spéciaux

187.22 %

Dettes brutes par rapport aux revenus sans les financements spéciaux

189.71 %

Engagements courants	+	200	229 570.20	229 570.20
Engagements financiers à court terme	+	201	127 720.87	178 587.62
Instruments financiers dérivés	-	206	0.00	0.00
Engagements financiers à long terme	+	206	2 212 330.35	2 212 330.35
Dette brute			2 569 621.42	2 620 488.17
Revenus courants			1 354 490.00	1 399 662.60
Dette brute par rapport au revenu			189.71	187.22

8.6.5 Quotité d'investissement

La quotité d'investissement renseigne sur le rapport entre les activités d'investissement et les charges annuelles globales. Cet indicateur ne permet toutefois pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la commune.

≤ 10%	Peu important
10,1% à 20%	Importance moyenne
20,1% à 30%	Importantes
> 30%	Très importante

Quotité d'investissement <u>avec</u> les financements spéciaux	-4.06 %
Quotité d'investissement <u>sans</u> les financements spéciaux	0.08 %

Investissements bruts		690	1 260.79	-67 545.30
Charges de personnel	+	30	223 146.20	225 203.45
Charges de biens et services et autres charges exploitation	+	31	289 554.26	345 635.21
Réévaluation de créances	-	3180	-6 600.19	-6 600.19
Charges financières	+	34	49 811.94	49 811.94
Réévaluations des immobilisations du PF	-	344	0.00	0.00
Charges de transfert	+	36	1 064 862.90	1 108 330.45
Réévaluations des prêts du PA	-	364	0.00	0.00
Réévaluations des participations du PA	-	365	0.00	0.00
Amortissements des subventions d'investissement	-	366	0.00	3 001.30
Charges globales			1 635 236.28	1 665 034.64
Quotité d'investissement			0.08	-4.06

8.6.6 Quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière indique l'incidence des frais financiers sur le budget. On entend par charge financière la somme des intérêts nets, des amortissements et des réévaluations. Cet indicateur permet de constater dans quelle mesure les revenus courants sont absorbés par le service de la dette et les amortissements planifiés. Une hausse de ce taux équivaut à une réduction de la marge budgétaire.

< 5%	Faible charge
5% à 15%	Charge supportable
15% à 25%	Charge élevée à très élevée
> 25%	Charge à peine supportable

Quotité de la charge financière <u>avec</u> les financements spéciaux	10.52 %
Quotité de la charge financière <u>sans</u> les financements spéciaux	10.65 %

Charges d'intérêts	+	340	42 566.44	42 566.44
Revenus des intérêts	-	440	16 780.10	16 780.10
Amortissement du patrimoine administratif	+	33	118 487.03	118 487.03
Réévaluations des prêts du PA	+	364	0.00	0.00
Réévaluations des participations du PA	+	365	0.00	0.00
Amortissement des subventions d'investissement	+	366	0.00	3 001.30
Charge financière			144 273.37	147 274.67
Revenus courants			1 354 490.00	1 399 662.60
Quotité de la charge financière			10.65	10.52

8.6.7 Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Une valeur négative reflète l'existence d'une fortune nette par habitant.

< 0	Fortune nette
0 à 1'000	Endettement faible
1'001 à 3'000	Endettement moyen
3'001 à 5'000	Endettement haut
> 5'000	Endettement critique

Endettement net en francs par habitant avec les financements spéciaux 1'132 francs
Endettement net en francs par habitant sans les financements spéciaux 1'270 francs

VII. Endettement net en francs par habitant		Groupe	Montant	Montant
Capitaux de tiers	+	20	2 758 567.16	2 809 433.91
Patrimoine financier	-	10	2 094 575.73	2 217 636.13
Endettement net			663 991.43	591 797.78
Population			523	523
Endettement net en francs par habitant			1 269.58	1 131.54

8.6.8 Quotité d'autofinancement (capacité d'autofinancement)

La quotité d'autofinancement, également appelée capacité d'autofinancement, reflète la capacité d'une commune ainsi que sa marge de manœuvre budgétaire. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus pouvant être affectée au financement d'investissements ou au désendettement.

> 20 %	Bonne
10% à 20%	Moyenne
< 10%	Faible

Quotité d'autofinancement avec les financements spéciaux 13.53 %
Quotité d'autofinancement sans les financements spéciaux 13.99 %

Autofinancement		189 429.50	189 429.50
Revenus courants		1 354 490.00	1 399 662.60
Quotité d'autofinancement (capacité)		13.99	13.53

8.6.9 Quotité de la charge des intérêts nets

La quotité de la charge des intérêts indique la part de revenus qui est absorbée par les intérêts nets. Plus elle est élevée et plus l'endettement est important. A l'inverse, moins elle est élevée et plus grande est la marge de manœuvre financière de la collectivité. Une quotité de la charge des

intérêts négative signifie que les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de la dette. Cet indicateur reflète donc la situation financière de la commune.

< 2% Faible
2% à 5% Moyenne
5% à 8% Forte
> 8% Très forte

Quotité de la charge des intérêts nets avec les financements spéciaux **0.60 %**
Quotité de la charge des intérêts nets sans les financements spéciaux **0.62 %**

Charges financières	+	34	49 811.94	49 811.94
Revenus des intérêts	-	440	16 780.10	16 780.10
Gains réalisés PF	-	441	0.00	0.00
Revenus de participations PF	-	442	0.00	0.00
Revenus des biens fonds PF	-	443	24 520.00	24 520.00
Réévaluations des immobilisation du PF	-	444	0.00	0.00

Charges financières nettes	8 511.84	8 511.84
-----------------------------------	-----------------	-----------------

Impôts sur le revenu des personnes physiques	+	400	1 097 677.27	1 097 677.27
Impôts directs, personnes morales	+	401	23 584.75	23 584.75
Autres impôts directs	+	402	244 385.18	292 559.08

Revenus fiscaux (impôts directs)=	1 365 647.20	1 413 821.10
--	---------------------	---------------------

Quotité de la charge des intérêts nets	0.62	0.60
---	-------------	-------------

8.6.10 Quotient de l'excédent au bilan

Le quotient de l'excédent du bilan est en quelque sorte le thermomètre renseignant sur l'état de santé des capitaux propres. Une valeur négative signifie un découvert au bilan. L'évolution de cet indicateur doit être observée sur plusieurs années.

≥ 60% Elevé
30% à 60% Moyen
< 30% Faible

Quotient de l'excédent au bilan avec les financements spéciaux **44.94 %**
Quotient de l'excédent au bilan sans les financements spéciaux **44.94 %**

Excédent / découvert au bilan	613 227.11	613 227.11
--------------------------------------	-------------------	-------------------

Impôts directs PP et PM et péréquation financière	1 364 444.02	1 364 444.02
--	---------------------	---------------------

Quotient de l'excédent du bilan	44.94	44.94
--	--------------	--------------

9 Proposition du Conseil communal/municipal

a) Approbation des comptes annuels 2023, qui se composent comme suit :

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	160 861.66	-
	Excédent de revenus/charges	-	160 861.66
900	Compte général	70 942.47	-
	Excédent de revenus/charges	-	70 942.47

Il est proposé à l'Assemblée communale de Mervelier d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2024.

Au nom de la commune mixte de Mervelier

Martine Brêchet
Maire

Alexandra Wingeier
Secrétaire communal(e)

Quantin Frund
Administrateur des finances

Mervelier, le 02.06.2025

10 Approbation des comptes annuels

La commission des finances de la commune de Mervelier a approuvé les comptes 2024 dans sa séance du 04.06.2025.

L'organe compétent de la commune de Mervelier a approuvé les comptes annuels 2024 en date du 17.06.2025 conformément à la proposition du Conseil communal du 02.06.2025.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Mervelier, le 17.06.2025

Au nom de l'organe compétent pour approuver les comptes annuels :

Thomas Dessarzin
Président(e)

Alexandra Wingeier
Secrétaire